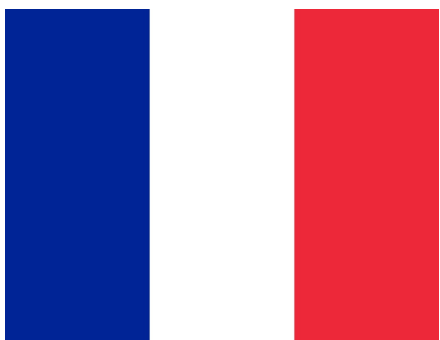


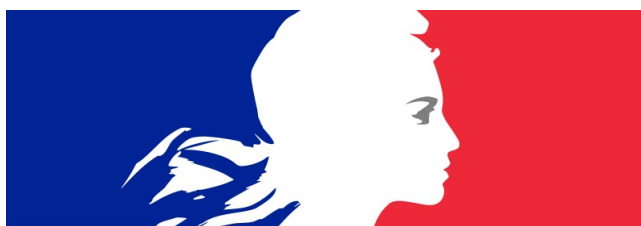
Les symboles de la République



Le drapeau



La marseillaise



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Marianne

Liberté Égalité Fraternité



Le 14 juillet



Le coq



Le faisceau de licteur



Le sceau

Le drapeau français

Emblème national de la Cinquième République, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

Un peu d'histoire...

Le drapeau tricolore n'a pas encore son historien. Son origine reste de ce fait encore largement méconnue, mais cela laisse la place à de multiples récits et anecdotes qui -- même s'ils ne sont pas toujours vérifiés -- rendent la naissance du drapeau national plus pittoresque voire poétique car nombre d'hommes illustres se sont, dit-on, penchés sur son berceau pour le parer de ses couleurs.

Avant d'être drapeau, le tricolore fut cocarde. La Fayette, raconte dans ses Mémoires que, trois jours après la prise de la Bastille, il obligea Louis XVI se rendant à l'hôtel de ville de Paris, à porter la cocarde tricolore, le blanc représentant la monarchie, le bleu et le rouge, la ville de Paris, signe de « l'alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple ». Le succès de la cocarde tricolore, symbole du patriotisme, est alors assuré.

Son histoire mouvementée traversée par la grande et la petite histoire, ses multiples représentations dans des œuvres célèbres, romanesques ou picturales à toutes les époques, ses couleurs associant le chaud et le froid expliquent sans doute que le drapeau tricolore est aujourd'hui le seul emblème national de la France, défini par l'article 2 de la constitution de la Cinquième République et ce de manière quasiment ininterrompue depuis 1792.



La cocarde



[\[retour accueil\]](#)

La Marseillaise

La Marseillaise est un chant guerrier de la Révolution française. Elle doit son nom aux armées marseillaises qui la chantaient en allant à Paris pour venir en renfort.

Elle a été écrite par Rouget de Lisle en 1792 suite à la déclaration de guerre de la France à l'Autriche.

Ses paroles consistent essentiellement en une persuasion au combat contre les « hordes ennemies » (l'armée autrichienne), pour la victoire et le salut de la Patrie.

La Marseillaise a été adoptée comme hymne national de la France le 14 juillet 1795.



[\[retour accueil\]](#)

La Marianne

Même si la Constitution de 1958 a privilégié le drapeau tricolore comme emblème national, Marianne incarne aussi la République Française.

Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française.

Symbole de liberté, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome. Un bonnet de ce type coiffait aussi les marins et les galériens de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi.

L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIIIème siècle, Marie- Anne représentait le peuple. Mais les contre-révolutionnaires ont également appelé ainsi, par dérision, la République.

Aujourd'hui, Marianne a pu prendre le visage d'actrices célèbres. Elle figure également sur des objets de très large diffusion comme les timbres-poste. Elle inspire également des œuvres artistiques comme celle que nous pouvons voir ci-dessous.

A l'occasion des Journées européennes du Patrimoine 2007, La Présidence de la République a mis en valeur la Haute couture en association avec le symbole républicain de Marianne en présentant au public dans le salon Napoléon III les robes de sept créateurs de talent.



Marianne ici représentée comme guidant le peuple dans le célèbre tableau de Eugène Delacroix, *La liberté guidant le peuple* (1831).

[\[retour accueil\]](#)

Liberté Égalité Fraternité

Héritage du siècle des Lumières, la devise " Liberté, Égalité, Fraternité " est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit par s'imposer sous la IIIème République. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national.



Associées par Fénelon à la fin du XVIIème siècle, les notions de liberté, d'égalité et de fraternité sont plus largement répandues au siècle des Lumières.

Lors de la Révolution française, " Liberté, Égalité, Fraternité " fait partie des nombreuses devises invoquées. Dans un discours sur l'organisation des gardes nationales, Robespierre préconise, en décembre 1790, que les mots "Le Peuple Français" et "Liberté, Égalité, Fraternité" soient inscrits sur les uniformes et sur les drapeaux, mais son projet n'est pas adopté.

Après avoir été boudée pendant une grande partie du XIXème siècle, la devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. Elle figure dans les constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national. On la trouve sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.

[\[retour accueil\]](#)

Le 14 juillet

Journée révolutionnaire devenue fête nationale, le 14 juillet associe aujourd'hui la solennité des défilés militaires et la convivialité des bals et des feux d'artifice. Bien que généralement associé à la prise de la Bastille (14 juillet 1789), le 14 juillet commémore la fête de la Fédération (14 juillet 1790). Cette date est devenue fête nationale en 1880.



Tableau représentant la Prise de la Bastille

La prise de la Bastille est une première victoire du peuple de Paris contre un symbole de l'Ancien Régime. L'édifice est d'ailleurs intégralement démoli dans les mois qui suivent. La "fête de la Fédération", qui célèbre la réconciliation et l'unité du peuple français le 14 juillet 1790, célèbre en grande pompe le premier anniversaire de l'insurrection. A Paris au Champ de Mars, une messe est dite par Talleyrand sur l'autel de la patrie.

Par la suite, la commémoration du 14 juillet 1789 est abandonnée, jusqu'à ce que la III^{ème} République cherche à célébrer les fondements du régime et la loi du 6 juillet 1880 fait du 14 juillet la fête nationale de la République. L'accent est mis, dès le début, sur le caractère patriotique et militaire de la manifestation, afin de témoigner du redressement de la France après la défaite de 1870.

Le 14 juillet connaît toujours un grand succès. A Paris, le traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées (depuis 1980) fait l'objet d'une préparation minutieuse. Partout en France se déroulent bals, illuminations ou feux d'artifice.

[\[retour accueil\]](#)

Le coq

Le coq apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises. Il devient symbole de la Gaule et des Gaulois à la suite d'un jeu de mots, le terme latin " gallus " signifiant à la fois coq et gaulois.

Disparu au haut Moyen-Age, on le retrouve en Allemagne dès le XIVème siècle pour évoquer la France. A partir du XVIème siècle, le Roi de France est parfois accompagné de cet oiseau sur les gravures, monnaies, etc.

La Révolution française en a fait un plus large usage. On le trouve notamment représenté sur des assiettes et sur le sceau du Directoire.



Écu constitutionnel - 1792

Il devient un symbole quasi officiel sous la IIIème République : la grille du parc du Palais de l'Elysée construite à la fin du XIXème siècle est ornée d'un coq et la pièce d'or frappée en 1899 également.

Si la République française lui préfère aujourd'hui le symbole de la Marianne, il figure toutefois sur le sceau de l'Etat, qui est celui de la Seconde République : la liberté assise tient un Coq sur un canon avec gouvernail sur lequel est représenté le coq. Il est surtout utilisé à l'étranger pour évoquer la France, notamment comme emblème sportif.

[\[retour accueil\]](#)

Le faisceau de licteur

Description : La partie centrale du motif représente des faisceaux constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache par des lanières.



Les faisceaux sont recouverts d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République française). Des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

Le faisceau de licteur est un emblème très souvent utilisé pour représenter la République française, même s'il n'a aujourd'hui aucun caractère officiel.

Les faisceaux sont constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache. Dans la Rome antique, ces faisceaux étaient portés par des licteurs, officiers au service des Magistrats (dirigeants politiques) et dont ils exécutaient les sentences. (photo ci-contre)

La révolution française réinterpréta ce symbole : le faisceau représente désormais l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté. L'Assemblée constituante impose en 1790 ses « antiques faisceaux » comme nouvel emblème de la France.

En 1953, ce symbole est choisi comme emblème pour représenter la France au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il figure depuis sur le sceau représentant la France.



[\[retour accueil\]](#)

Le sceau

Marque distinctive et signe d'autorité, le sceau est détenu au Moyen Age et sous l'Ancien Régime par les différents pouvoirs civils ou religieux et par le roi lui-même. Aujourd'hui l'usage du sceau n'est réservé qu'à des occasions solennelles comme la signature de la Constitution et éventuellement ses modifications.

Sous l'Ancien Régime, le chancelier, est chargé de la garde matérielle des sceaux et préside le scellage des actes qui mobilise beaucoup de personnel.

Le chancelier est installé en 1718 dans un hôtel qu'occupe toujours, place Vendôme à Paris, le ministre de la justice, garde des sceaux.

A la Révolution, le sceau de Louis XVI, est fondu pour récupérer le métal. Un décret de 1792 a fixé pour la première fois le contenu du nouveau sceau de la République : une femme debout tient une pique surmonté d'un bonnet en forme de ruche et de l'autre bras un faisceau de licteur.

Un arrêté du 8 septembre 1848 définit le sceau de la IIème République, encore utilisé de nos jours : Une femme assise, effigie de la Liberté, tient de la main droite un faisceau de licteur et de la main gauche un gouvernail sur lequel figure un coq gaulois, la patte sur un globe.



[\[retour accueil\]](#)